<u>Pas d'impact sur les projets structurants à Agadir</u> Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 06-05-2013 21:19:04

La récente décision gouvernementale de réduire le budget d'investissement au titre de l'année budgétaire en cours de 15 MMDH affectera-t-elle la croissance de la région Souss-Massa-Drâa ? De l'avis de Brahim El Hafidi, président du conseil régional, la coupe n'aura aucun impact sur le budget d'investissement de la région, puisque ses finances sont liées à la fiscalité des collectivités locales instituées par la loi 47-06.

Pour ce qui est de la répartition des coupes arrêtées selon les départements ministériels, les projets appartenant aux nouvelles niches de croissance ne seraient pas affectés. Il s'agit entre autres de l'agropole, dont les études ont été déjà financées, du parc Halioplis qui a ouvert sa dernière tranche à la commercialisation tandis que le parc Agadir shore a été déjà ajourné, puisque le mémorandum d'entente a été conclu après la mise en place du pacte national pour l'émergence industrielle (PNEI).

Cependant, le problème persistant et auquel sont confrontées les collectivités locales demeure le reste à recouvrer. On recense 17 taxes réparties entre les communes (11 taxes), les préfectures et provinces (3 taxes) en plus des régions (3 taxes). À l'image de la région Souss-Massa-Drâa, qui génère son PIB grâce aux ATP (agriculture, tourisme et pêche), une grande partie de ses recettes appartiennent à ses trois moteurs historiques de croissance. Au titre de l'année 2012, le recouvrement des revenus du Conseil régional a atteint 98%. Les recettes programmées au compte administratif de l'année 2012 ont frôlé 102 MDH alors que ceux réalisés sont de l'ordre de 101 MDH. Par conséquent, l'entité a fait état d'un déficit budgétaire de plus d'1, 1 MDH au titre de l'exercice 2012. Cette situation est engendrée par le recul de la taxe sur les services communaux, à cause de la carence afférente au recouvrement et du retard du transfert par le trésorier communal. Les comptes administratifs de la région ont été également affectés par la régression des ressources provenant des impôts sur les carrières. Ce secteur continue d'afficher des dysfonctionnements liés au non respect des cahiers des charges par les exploitants, en plus de la contrainte liée au contrôle des quantités extraites. S'agissant du compte administratif de la commune urbaine d'Agadir, il était pour sa part en quasi-stagnation. À l'instar de l'année 2011, l'excédent total définitif est passé de 114 MDH en 2010 à 107 MDH en 2011, avant de se stabiliser pour l'année 2012 sur le même montant. Sur ce point, il faut préciser que la somme de 107 MDH a été scindée en deux excédents. Il s'agit de l'excédent réel de l'année budgétaire 2012, qui est de l'ordre de 56 MDH. Il a été programmé selon le Conseil communal dans des projets à caractères socioculturels et infra-structurels, en plus de l'équipement des routes et de l'éclairage public. Pour ce qui est de l'excédent budgétaire estimé, la somme de 51 MDH a été déjà programmée lors de l'élaboration du budget. Dans le détail, les recettes de fonctionnement sont restées stables, à l'image de

l'excédent. En effet, comparativement aux années précédentes, les recettes de fonctionnement n'ont progressé que timidement par rapport aux 390 MDH de 2010 et 2011. De fait, elles n'ont évolué qu'à hauteur de 20 MDH, pour atteindre 410 MDH en 2012. Cette évolution serait attribuable à l'augmentation de certaines recettes exceptionnelles ayant un caractère non permanent telles que les recettes diverses et les imprévus en l'occurrence, la vente des immeubles communaux. Par ailleurs, c'est le reste à recouvrer qui pose aussi problème, puisqu'il est passé de 300 MDH durant

les dernières années à 350 MDH en 2012. La seule taxe de séjour, perçue dans les établissements d'hébergement, elle a reculé de 36 MDH en 2011 à 27 MDH en 2012, soit une régression de l'ordre de 33%. Certains conseillers pointent du doigt la crise qui frappe de plein fouet l'activité touristique à Agadir. Pour d'autres, il s'agit essentiellement de la lenteur du recouvrement. De plus, la taxe de débits de boisson a fléchi pour sa part de 3 MDH comme celle des services communaux.

lesechos.ma